

ÉCHOS

du pays

n° 182

Bulletin d'informations de Haimps

Avril 2024



L'année 2023 en chiffres



Compte
administratif

P 6

Le projet culture et biodiversité



P 13

Après-midi contée à la salle



P 23



Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en **avril, mai et juin 2008** doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté. **Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.**



Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 15h00 à 17h00



Gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : **tous les mercredis matin à partir de 5h**

Distribution des sacs jaunes : **ils sont disponibles à la mairie toute l'année.**



Ouverture de la mairie

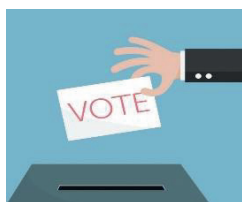
La mairie est ouverte au public :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00



Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figureront quand même dans votre journal.

La photo de ce numéro est proposée par **Emilie Lambert**. Le thème pour le prochain numéro est : « Le sport à Haimps ».



Mairie de Haimps

1 place du 11 novembre 1918 – 17160 Haimps

Tél. 05 46 58 57 88 – Courriel : mairie@haimps.fr

Site internet : www.haimps.fr – Page Facebook : Commune de Haimps

Directeur de publication : Thierry Goujeaud, maire

Réalisation : Commission communication / Impression : SEDI Equipement

Tirage : 215 exemplaires / Dépôt légal : n° 1160 du 16 mars 2009

Ont participé à ce numéro : Philippe Barbeau, Odile Fouchet, Jennifer Gabeaud, Géraldine Marchal, Anne-Caroline Muller.

Photo de couverture : Emilie Lambert

SOMMAIRE

Avril 2024

2- INFOS PRATIQUES

3- ÉDITO

4- ACTUS

- Un deuxième verger communal
- Un spectacle pour les tout-petits
- Janvier, la saison des vœux
- L'année 2023 en chiffres
- Fermeture du réseau télécom cuivre
- Le parc éolien en chiffres
- Atelier bricolage
- Cyclad
- Un nouveau formulaire pour simplifier la demande d'aide à l'autonomie à domicile
- Élections européennes 2024
- Salut Coco, bonne retraite
- Encore un médaillé à La Pinelle
- Adressage

- Un haimpsois à l'honneur
- Brèves

14- VIE SCOLAIRE

- Le projet culture et biodiversité à l'école
- Les actualités de l'école de Haimps

17- VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

- Des aides financières pour l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie
- Signature du contrat local de santé

19- PAGES LIAISON

- Les commerçants ambulants
- Des nouvelles de l'AIDEM
- Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?
- D'où sont originaires ces plats ?
- Le saviez-vous ?

- Comment éviter la prolifération des chats
- A vendre
- Insolite
- Les randonneurs du pays de Matha
- Don du sang

22- CULTURE - LOISIRS

- Invitation à la lecture
- PHIL'O
- Bibliothèque
- Vie associative

27- RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 18 décembre 2023
- Réunion du 15 janvier 2024
- Réunion du 19 février 2024

39- HISTOIRE DE MON VILLAGE

40- LE DESSIN DE PHILIPPE

ÉDITO



Thierry GOUJEAUD,
Maire de Haimps



Photo Philippe Bacal

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Même si j'ai déjà eu l'occasion de le faire, je veux profiter de cet éditto pour saluer le travail réalisé par nos associations.

La liberté d'association est inscrite dans la déclaration des Droits de l'Homme et reprise par nos principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Les associations constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle. Ce sont des lieux où l'on fait ensemble, pour les autres.

Tout au long de l'année, nos associations communales démontrent le dynamisme de notre village en proposant des manifestations diverses et variées. Tous les bénévoles agissent de façon désintéressée, dans une logique de partage et de réciprocité.

Alors merci, merci à vous tous qui œuvrez au sein des Loisirs du village, de l'AICA du Bois de la Levrette, d'Au Fil du Briou, de l'APE Haimps-Sonnac et de Fêt'ARTS, sans oublier La Rose des vents qui a cessé ses activités fin 2023.

Vous me permettrez d'y associer également les membres de la commission Animation qui viennent compléter leur travail en organisant la cérémonie des vœux, le 14 juillet, le Noël des enfants, des ateliers (déco, brico), etc.

Je vous invite, toutes et tous, à être partie prenante de la vie communale en soutenant nos associations et en participant toujours plus nombreux à leurs manifestations.

Un deuxième verger communal

Le 9 décembre dernier, une petite bande de courageux a bravé la pluie pour planter 37 arbres fruitiers.

Fin 2022, la Commission Environnement avait fait appel à bénévoles pour la plantation d'un verger communal qui serait à la disposition des haimpsois, à Fresneau, à côté du Parvet. Ce chantier avait réuni une vingtaine de personnes.

Un deuxième verger communal vient de voir le jour : les arbres fruitiers offerts par Energie Team ont été plantés dans des conditions un peu difficiles mais la douzaine de volontaires a affronté la pluie, la boue et les pierres... bien aidés par David et sa pelleuse qui sont venus en renfort.

Les jeunes arbres ont été copieusement arrosés, il ne leur reste plus qu'à pousser et, avec un peu de chance, nous aurons déjà quelques fruits l'été prochain.

Odile Fouchet



Les forçats de la plantation en action

Un spectacle pour les tout-petits

En 2023 encore, le service Petite Enfance de Vals de Saintonge Communauté a organisé un spectacle de Noël à destination des assistantes maternelles du secteur de Matha.



Le spectacle « Petit arbre sème des chansons » présenté par le Relais Petite Enfance a eu lieu le mercredi 20 décembre 2023 dans

la salle des fêtes de Haimps.

La jauge qui était de 50 personnes pour un tel spectacle a été largement atteinte.

Ce conte musical raconte l'incroyable saga d'une petite graine pugnace qui lutte pour vivre et pour le vivant. Son seul objectif est de faire partie d'une grande forêt.

Dédié aux enfants de moins de trois ans et à leur famille, ce spectacle créé en 2022 était joué par les Frangelik qui ont su

captiver l'attention des enfants pendant environ 45 minutes.

Après la dernière chanson, les mêmes se sont vu remettre chacun un petit instrument de musique et la matinée s'est terminée dans un brouhaha sympathique avant que Sophie, responsable du RAMPE, n'offre à toute cette marmaille un verre de jus de fruits et un ballotin de chocolats.

Thierry Goujeaud

Janvier, la saison des vœux

A Haimps, remise d'une médaille

Ce ne sont pas moins de 140 personnes qui ont assisté à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le vendredi 12 janvier à la salle des fêtes.

Cette année, Monsieur le Maire a remis la médaille de la commune à Hélène Giraud-Bijou pour la remercier des années passées au service de la commune. Inutile de dire qu'Hélène avait l'œil humide !

Une présentation synthétique des événements marquants de l'année sous la forme d'un diaporama commenté par

Monsieur le maire et les conseillères, un buffet gourmand et une assemblée nombreuse, ce sont les conditions d'une soirée réussie. Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'accueillir certains des nouveaux venus et le temps convivial nous a donné l'occasion de faire plus ample connaissance.

Odile Fouchet



A Bagnizeau, vœux départementaux

Comme chaque année, une invitation avait été lancée aux maires du canton.

Jeudi 4 janvier, Sylvie Marcilly, Présidente du département, était présente à Bagnizeau aux côtés de Corinne Imbert et Stéphane Chedouteaud, nos conseillers départementaux, pour les vœux aux maires du canton de Matha.

Après nous avoir adressé leurs vœux pour la nouvelle année, ils ont également abordé les sujets liés aux compétences départementales.

S'en est suivi un temps d'échange, sous forme de questions-réponses, avant que la soirée ne se clôture autour d'une galette et du verre de l'amitié.

Thierry Goujeaud



10^{ème} cérémonie pour Vals de Saintonge Communauté

C'est à Aulnay, le mercredi 10 janvier que Jean-Claude Godineau présentait ses vœux aux agents, élus et partenaires de la Communauté de Communes.



Une date et un lieu clés pour souligner le 10^{ème} anniversaire de la Communauté de communes.

Née à Aulnay le 1^{er} janvier 2014, Vals de Saintonge Communauté s'est étoffée et marque depuis le territoire de son empreinte...

Introduite par les discours officiels, la 10^{ème} cérémonie s'est vue sublimée par une vidéo rétrospective, une conférence interactive « Vers un optimisme d'action », un cocktail dînatoire, une déambulation de magie, la subtilité du noir & doré de la décoration et la créativité d'un arbre à souhaits.

Thierry Goujeaud

L'année 2023 en chiffres

Lors de sa séance du 19 février 2024, le Conseil municipal a voté le compte administratif de l'année 2023. Vous trouverez ci-dessous les principaux chiffres.

Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	309 883,49	526 836,85	836 720,34
Titres de recette émis	181 625,58	348 914,00	530 539,58
Réductions de titres		4 617,70	4 617,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	309 883,49	526 836,85	836 720,34
Mandats émis	194 566,61	267 914,25	462 480,89
Annulations de mandats		2 085,57	2 085,57
Dépenses nettes	194 566,61	265 828,71	460 395,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		78 467,59	65 526,56
Déficit	12 941,03		

DETAIL DE LA SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	22 634,05	10	Dotations, fonds divers et réserves	134 289,34
21	Immobilisations incorporelles	140 936,32	13	Subventions d'investissement reçues	24 082,09
22	Immobilisations reçues en affectation	9 200,40	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
041	Opérations patrimoniales	21 795,84	040	Opérations d'ordre de transfert	1 458,31
			041	Opérations patrimoniales	21 795,84
		194 566,61			181 625,58
	Déficit	12 941,03			

DETAIL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	102 884,82	70	Produits de services	19 804,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 688,64	73	Impôts et taxes	88 938,02
65	Autres charges de gestion courante	95 993,59	731	Impositions directes	153 275,00
66	Charges financières	2 085,03	74	Dotations et participations	70 270,37
67	Charges spécifiques	438,32	75	Autres produits de gestion courante	11 957,53
68	Dotations aux amortissements	280,00	76	Autres produits financiers	51,04
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert	1 458,31			
		265 828,71			344 296,30
	Excédent				78 467,59

Affectation des Résultats 2023

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	285 149,07
Affectation complémentaire en réserve (1068)	53 067,13
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	232 081,94
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	41 867,13

Fermeture du réseau télécom cuivre

Hainpsois(es), préparez-vous dès maintenant pour éviter une coupure de vos services internet et de téléphonie fixe au plus tard le 31 janvier 2027.



Sous l'impulsion du Plan France Très Haut Débit porté par l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés, avec l'appui de financements nationaux et européens, ont fait de la fibre optique l'infrastructure fixe de référence partout sur le territoire.

Comment ?

Orange a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est propriétaire. Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien. Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. **Il n'est pas nécessaire de vous abonner à internet ou à la télévision, si vous souhaitez conserver une ligne de téléphone fixe.** Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Quand ?

Par une lettre recommandée reçue en mairie le 27 janvier 2024, Orange nous a notifié que la commune était sélectionnée dans le troisième lot de fermeture suite à la phase de partage qui s'est déroulée jusqu'au 15 septembre 2023.

Cette fermeture se déroulera en deux temps :

- La fermeture commerciale des offres le 31 janvier 2026
- La fermeture technique des offres le 31 janvier 2027

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur des démarchages commerciaux abusifs. Si vous avez connaissance de pratiques suspectes, n'hésitez pas à les signaler en mairie.

Thierry Goujeaud



La ferme éolienne du Briou

Le parc éolien en quelques chiffres

Nous avons fait le choix d'autoriser l'implantation d'un parc éolien sur notre territoire.

Pour quel résultat ?

Après 10 mois d'exploitation, sa production équivaut à la consommation annuelle en électricité de plusieurs milliers de personnes. Il permet de contribuer à l'indépendance énergétique et à préserver l'environnement.

Rétrospective 2023

Le parc est composé de 4 éoliennes VESTAS V110 d'une puissance totale de 8,8 MW. En 2023, le parc a produit 17 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 5 350 habitants.

5000 tonnes de CO2 ont été évitées, le vent moyen a été de 16 km/h et le parc a été 55% du temps en fonctionnement.

Le saviez-vous ?

Pour éviter de perturber les chauves-souris, le parc a été arrêté le soir pendant la période estivale. Il fait l'objet d'un contrôle acoustique après sa mise en service.

413 arbres ont été distribués aux riverains du parc pour lutter contre le réchauffement climatique.

Thierry Goujeaud

Atelier bricolage

Un peu de changement pour nos après-midi déco... place au bricolage.

L'équipe Animation a voulu associer moment convivial, bricolage et geste citoyen afin de créer des pièges à frelons asiatiques.

Quelques petits assidus

Ce sont 5 adultes, 4 ados, 3 enfants et un bébé qui se sont déplacés à notre atelier. Après avoir fabriqué les pièges grâce à des bouteilles plastiques vides, un peu de ficelle, des scies et un fer à souder, nous espérions pouvoir aller installer les chefs-d'œuvre dans la commune tout en profitant d'une balade tous ensemble... malheureusement, le temps était trop instable en cette journée du 9 mars. Vincent et Stéphane devront donc le faire. Chaque enfant est reparti avec sa bouteille à installer chez lui.

Nous avons quand même pris un goûter fait maison, tous ensemble, pour récompenser les p'tits gourmands et les grands aussi !



Une recette simple

Pour un piège, il vous faudra 2 bouteilles. Une fois le piège fabriqué, y mélanger : 100 ml de bière, 100 ml de vin blanc, 100 ml de sirop de cassis ou grenadine (l'alcool permet de repousser les abeilles). Un mélange tellement simple avec des produits que chacun peut avoir chez soi.

Nous vous invitons à en réaliser pour en mettre dans votre jardin et également dans les granges, les abris, partout où les reines construisent leur nid.

Jennifer Gabeaud

PS. Le lendemain, deux volontaires sont allés poser les pièges stockés au hangar communal. C'est qu'il ne faut pas traîner : les reines commencent leur ponte très bientôt et ce sont elles qu'il faut piéger !

Cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir !

Tel est le slogan du Syndicat mixte CYCLAD qui assure la collecte de nos déchets sur la commune. Engagé depuis 2014 dans l'économie circulaire, le syndicat a obtenu le label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro déchet » en menant des actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Application de la loi AGEC

Dans la poursuite de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, depuis le 1^{er} janvier 2024 de nouvelles pratiques sur le tri des bio-déchets sont obligatoires. Dans ce cadre, Cyclad nous a livré 11 composteurs individuels afin de trier les bio-déchets, chacun dans



son jardin. Les habitants peuvent se rendre en mairie et demander un composteur. Il leur sera remis

contre décharge, avec une notice et un seau.

Pour ceux qui en avaient déjà un, ne changez rien à vos habitudes et également pour les propriétaires de poules !

Et les autres déchets alors ?

Les poubelles noires et jaunes restent de mise. Les bacs collectifs sont maintenant collectés par un camion robotisé. La collecte a lieu tous les mercredis pour les deux couleurs de bacs.

Aucune inquiétude, les deux containers sont vidés dans le même camion, mais pas dans le même compartiment !

Jennifer Gabeaud

Un nouveau formulaire pour simplifier la demande d'aide à l'autonomie à domicile

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser certaines activités quotidiennes, ou vous avez dans votre entourage une personne dans cette situation ? Savez-vous qu'il existe des aides à l'autonomie ?

Depuis le 1^{er} octobre 2023, un seul formulaire vous permet de demander différentes aides à l'autonomie à domicile. Son homologation est une étape majeure pour les personnes âgées concernées, leur entourage et les personnels qui les accompagnent.

Le formulaire Cerfa n° 16301*01 est un imprimé unique de « Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile », élaboré par l'Assurance retraite, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Mutualité sociale agricole.

Ce que propose le formulaire

Vous pouvez demander l'une de ces deux prestations en fonction du niveau de la perte d'autonomie :

- **L'Accompagnement à domicile des personnes âgées** des caisses de

retraite : il s'agit d'une aide de l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la fonction publique d'État, et de la Mutualité sociale agricole pour les retraités agricoles.

- **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** proposée par les départements.

Un questionnaire intégré au formulaire permet de déterminer le niveau d'autonomie de la personne et d'identifier l'aide la plus adaptée à son besoin.

Comment procéder pour demander une aide à l'autonomie à domicile ?

Vous allez sur internet récupérer le Cerfa ou vous venez en mairie pour en récupérer un exemplaire. Une fois ce dernier complété, vous le ramenez à la mairie qui l'adressera aux services compétents.

Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées
Ce formulaire est émis par le Ministère chargé des personnes âgées

Comment constituer votre dossier ?

- 1 - Lire la notice explicative
- 2 - Remplir le formulaire (pages 5 à 9)
- 3 - Rassembler les documents justificatifs indiqués en page 4
- 4 - Envoyer le dossier (formulaire et documents justificatifs) soit à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur, soit au département de résidence du demandeur

Pour aller plus loin :

- site internet du département de résidence du demandeur
- assuranceretraite.fr
- msa.fr
- pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Notice, partie à conserver

1. Quelle prestation peut être demandée avec ce formulaire ?

Ce formulaire permet de demander l'une de ces prestations :

- **L'Accompagnement à domicile des personnes âgées**, mis en place par les caisses de retraite : l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la Fonction publique d'État et la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités du régime agricole ;
- **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, mise en place par les départements.

L'Accompagnement à domicile des personnes âgées s'adresse aux retraités fragilisés qui ont besoin de préserver leur autonomie.
L'APA est destinée aux personnes ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.
Dans le formulaire (page 7, partie 4), un court questionnaire concernant le niveau d'autonomie du demandeur vous aidera à déterminer l'organisme compétent auquel adresser la demande.
Après étude de ce dossier par l'organisme compétent, une visite à domicile sera organisée afin d'évaluer plus précisément le niveau d'autonomie et les besoins du demandeur. S'il est éligible à l'une de ces prestations, un **plan d'aide personnalisé** lui sera proposé.

Il existe également une aide à domicile mise en œuvre par le département : « l'aide à domicile au titre de l'aide sociale départementale ». Celle-ci est accordée sous certaines conditions, notamment de ressources. Son montant est récupérable sur la succession au décès du bénéficiaire.
→ Pour plus d'informations, s'adresser au centre communal d'action sociale (CCAS) ou consulter pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

16301*01 1

La notice continue page suivante

Le Cerfa n° 16301*01

Élections européennes 2024

Cette année nous serons appelés à voter pour désigner nos députés européens.

Le tour de scrutin se déroulera le **dimanche 9 juin 2024** et le bureau de vote sera ouvert **de 8 heures à 18 heures**. Nous devons élire les 81 députés français qui siègeront au parlement européen.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale en vue de participer à ce scrutin pourront être déposées **jusqu'au vendredi**

3 mai 2024 minuit pour les demandes papier réceptionnées en mairie, en application de l'article L.17 du Code électoral.

La campagne électorale débutera le **lundi 27 mai 2024** à zéro heure et se terminera le **samedi 8 juin 2024** à zéro heure.

Compte-tenu du nombre prévisionnel de listes, il n'y aura des panneaux d'affichage que **face à la mairie**, et ils seront mis en place à l'ouverture de la campagne, soit au plus tard le



lundi 27 mai 2024 à zéro heure.

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.

Thierry Goujeaud

Salut Coco, bonne retraite

Mardi 30 janvier, les enfants de l'école de Haimps ont dit merci et au revoir à Corinne qui, après un peu plus de 28 années de bons et loyaux services au SIVOS, a pris sa retraite.

Une première célébration

A 12h00, c'est Monsieur le Maire qui a ouvert les hostilités en venant à la cantine offrir quelques fleurs à la future retraitée. Puis à 13h00, à l'initiative de Clarisse, mais avec une organisation un peu brouillonne, ce sont les enfants qui, dans un chahut digne d'une cour de récréation, avaient organisé un petit moment festif dans la salle des fêtes pour remercier leur cantinière. Des affiches avaient été collées sur les murs puis il y eut un peu de gymnastique (par les filles), de danse (par les plus téméraires des garçons) et pour finir une chorégraphie collégiale, la cheu-cheu synchro ! Enfin, remise de dessins et de cadeaux à leur Coco. Bien sûr, il y eut quelques pleurs, Maël était inconsolable.



L'émotion des enfants

La cantinière ayant été fêtée en début d'après-midi, à 16h30 ce fût au tour de la responsable de la garderie. Petits et grands (les parents) ont dégusté les gâteaux faits par Corinne et ont eu droit à un petit verre (de jus de fruits uniquement bien-sûr). Notre future retraitée a croulé sous les petits cadeaux que les parents lui ont offerts. Corinne est revenue le lendemain passer un petit coup



Corinne et le Président du SIVOS, Laurent Bouillé

de balai, récupérer cadeaux et bouquets de fleurs avant de fermer à clé, une dernière fois, la porte de « sa garderie ».

Avant le pot de départ officiel le 16 février

Cette fois on y était, ils avaient tous répondu à son invitation, pour lui souhaiter une belle et longue retraite. Il y avait les anciennes maitresses de Haimps, ses collègues d'hier et d'aujourd'hui, l'APE, d'anciens conseiller(e)s, le personnel communal de Haimps...

Après que le Président du SIVOS, Laurent Bouillé, l'ait remerciée pour toutes ses années passées auprès des enfants de nos villages scolarisés au RPI Haimps-Sonnac, Corinne, submergée par l'émotion, s'est contentée de dire qu'elle était ravie de voir ou revoir toutes les personnes présentes. Puis tout ce petit monde s'est retrouvé autour du buffet offert par le SIVOS pour évoquer des

souvenirs et boire un petit verre à la santé de la reine de la soirée... **COCO.**

Qui pour succéder à Corinne ?

Pour remplacer Corinne il fallait au moins deux personnes ! Le SIVOS a recruté Josette, qui fera l'accompagnement dans le bus et la cantine, et Aurélie qui assurera la garderie du matin et du soir.

Thierry Goujeaud



Josette, Corinne et Aurélie

Encore un médaillé à La Pinelle

La préfecture de la Charente-Maritime a accueilli, le vendredi 16 février 2024, les récipiendaires des médailles d'or et d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement au titre de la promotion du 14 juillet 2023.

Parmi eux se trouvait Michel Mathias, de La Pinelle, qui s'est vu décerner la médaille d'ARGENT que lui a remise Monsieur Brice Blondel, Préfet de Charente-Maritime.



Cette distinction vient récompenser 60 années d'un parcours footballistique qui a mené Michel de l'AS Médisaïse (17) dans les années 60 à la Ligue Nouvelle Aquitaine de Football. Tour à tour, et parfois en même temps, joueur, arbitre, dirigeant, il est passé par Clichy, Argenteuil, Thors-Sonnac et Matha (de 1991 à 2020).

Dans le même temps, il a intégré diverses fonctions au District Aunis Saintonge, à la Ligue du Centre Ouest et enfin à la Ligue

Nouvelle Aquitaine depuis 2016 jusqu'en 2019. Il était déjà titulaire de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports depuis 2017. Aujourd'hui Michel est licencié au club de Verdille en tant qu'arbitre honoraire et dirigeant.

Toutes nos félicitations à Michel pour cette belle récompense.

Adressage

Depuis la loi du 21 février 2022, loi dite « 3DS », il appartient à toutes les communes de numéroté et dénommer les voies.

Destinées à faciliter notamment l'acheminement des secours, des colis et le déploiement de la fibre optique, ces informations, versées dans une base de donnée à l'échelle communale (Base Adresse Locale), doivent ensuite venir alimenter la Base Adresse Nationale, le référentiel unique de l'adresse en France. Cette obligation s'appliquera à toutes les communes avant le 1^{er} juin 2024.

C'est dans ce cadre que nous avons dû remplacer le nom de la rue du Puits à La Pinelle qui portera, désormais, le nom de rue de la Gataudière et nous avons créé, dans le bourg de Haimps, une impasse du Bourg. Enfin, quelques parcelles se sont vu attribuer une nouvelle numérotation.



Thierry Goujeaud



Un haimpsois à l'honneur

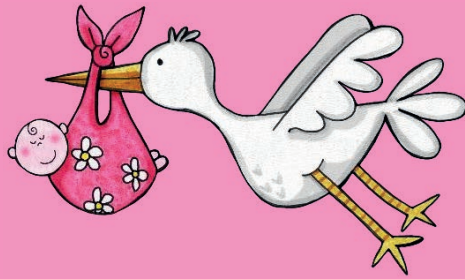
Prise de commandement du Lieutenant Julien Martin, désormais nouveau commandant de la caserne des pompiers de Matha.

Samedi 10 février, la caserne des pompiers avait revêtu ses plus beaux atours pour recevoir les autorités compétentes et les élus locaux dans le cadre de la prise de commandement du Lieutenant Julien Martin.

Cette cérémonie fut l'occasion de saluer le courage, le dévouement et l'engagement des sapeurs-pompiers.

Toutes nos félicitations au nouveau chef du centre de secours de Matha et bravo aux autres pompiers volontaires de la commune, à savoir Eglantine Guicheteau et Benjamin Doucet.

Nous n'oublions pas d'y associer les cadets de la sécurité civile du collège de Matha dont font partie Khélia Deraze et Emma Druaux.



Toutes nos félicitations aux jeunes parents, nous sommes heureux d'accueillir :

Ambre Marchetti



Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de :
Claudette Roby



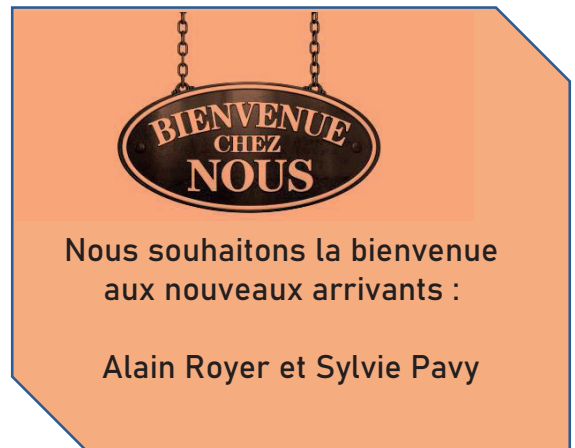
Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative aura lieu au monument aux morts le mercredi 8 mai à 11h30. Le verre de l'amitié sera servi par les conseiller(e)s.



Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

Candide Domingues et Claude Bellivier



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Alain Royer et Sylvie Pavy

NETTOYAGE de PRINTEMPS

Venez nombreux participer au nettoyage de votre commune !

La journée citoyenne consacrée au nettoyage de la commune aura lieu le samedi 18 mai 2024.

Dates à retenir

Le samedi 30 mars 2024 – Concours de belote des Loisirs du village

Le dimanche 7 avril 2024 – Après-midi contée par la bibliothèque

Le samedi 20 avril 2024 – Repas de l'AICA du Bois de la Levrette

Le dimanche 19 mai – Sortie VTT des Loisirs du village

Le dimanche 26 mai – Marche matinale de l'APE

Le samedi 22 juin 2024 – Fête de l'école

Le samedi 29 juin 2024 – Fête de la musique des Loisirs du village

Le projet culture et biodiversité à l'école

Une nouvelle structure dans la cour de l'école pour « créer des passerelles entre la culture de la terre et la culture de l'esprit ».

Depuis le début de l'année scolaire, la classe de CM1-CM2 participe au grand projet « Biodiversité et végétalisation des espaces » mené conjointement par La Motte des Fées, l'association Les Jardins respectueux de Cognac et la compagnie Le bruit des ombres.

Ce projet, qui dure tout au long de l'année scolaire à raison de demi-journées régulières, a pour objectif d'apporter aux enfants des connaissances sur leur environnement immédiat : le sol, les oiseaux, les insectes, les lois naturelles, mais aussi de leur transmettre des savoir-faire : prendre des mesures, calculer une distance, assembler des morceaux de bois avec des clous et un marteau (et c'est difficile de clouer droit !), construire une mangeoire à oiseaux ou un hôtel à insectes, semer des graines et entretenir des plantations, etc. Ce travail très concret débouche sur l'installation d'une pergola avec 4 bacs de culture dans la cour de l'école. A l'issue de ce cursus, un spectacle créé en collaboration avec la compagnie Le bruit des ombres clôturera l'année scolaire au cours d'un rassemblement festif.

Un projet en quatre étapes

1- En septembre, les enfants ont été informés de l'ensemble du projet. Une première journée de travail a eu lieu le 13 octobre au jardin de la paix à Matha. Ce jour-là, les conditions météo étaient favorables et ont facilité le déroulement de ces ateliers en plein air. Un groupe était chargé de découvrir la microfaune vivant dans une poignée de terre... à

l'aide de loupes, il s'agissait d'observer ces petits organismes et de les décrire.



Un groupe s'initiait à la construction d'un dôme géodésique,



un troisième groupe démontait des palettes qui seraient ensuite assemblées pour construire des bacs de culture



et un dernier groupe se familiarisait avec les différentes espèces d'oiseaux et d'insectes qui vivent aux alentours.



Après cette matinée laborieuse, les enfants ont pique-niqué sur le site.

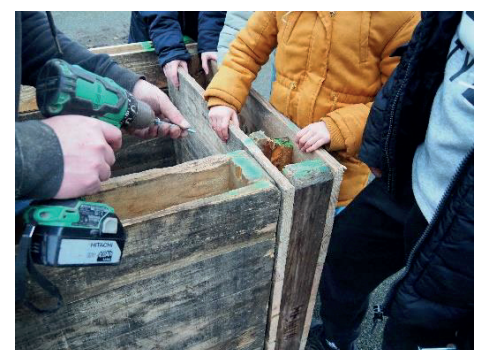
2- En janvier, les animateurs des Jardins respectueux ont apporté la pergola et les bacs de culture à monter dans la cour de l'école. Grand moment !



L'arrivée de la structure fut l'occasion pour les écoliers de s'investir dans ce projet de façon encore plus concrète : fabrication de nichoirs et de mangeoires qui seront accrochés sur la pergola, d'hôtels à insectes



et construction d'un bac de culture supplémentaire.



Ce travail a duré toute l'après-midi et les enfants, exceptionnellement absorbés et passionnés, ont oublié l'heure de la sortie... Il a fallu très vite quitter les ateliers, aller se laver les mains et retrouver les parents qui attendaient devant le portail.

Le montage de la pergola s'est effectué après le départ des élèves. Dommage !



Les deux prochaines étapes se dérouleront en mars et en mai. Tout d'abord, il s'agira pour les enfants de pénétrer le monde de la création artistique à travers deux ateliers : l'un sur l'illustration d'un livre sur la vie du collembole*, l'autre sur les technologies d'amplification des sons en vue d'écouter les bruits que l'infiniment petit peut produire. Il y aura également une demi-journée consacrée aux semis et plantations qui seront effectués dans les bacs de culture.

Pour terminer l'année scolaire,

la compagnie *Le Bruit des Ombres* présentera le spectacle qui est actuellement en cours de création, en résidence à Matha.

Le déroulement de ces dernières étapes sera relaté dans notre prochain numéro des ÉCHOS du Pays.

Odile Fouchet

* Collembole : minuscule animal invertébré vivant dans la terre, se nourrissant de champignons, bactéries, humus, et qui participe à la fertilité des sols.

Les actualités de l'école de Haimps

Le marché de Noël

Les élèves de Haimps et de Sonnac se sont retrouvés le 22 décembre 2023 à la salle des fêtes de Haimps. Ainsi, les enfants ont pu se produire sur scène devant leur famille avec différents chants de Noël. Ce fut également le moment de vendre les objets fabriqués par leurs soins

pour cette occasion. Ce moment convivial permet chaque année de se retrouver entre élèves du RPI mais également de récolter un peu d'argent au profit des deux écoles afin de financer des sorties scolaires ou du matériel artistique et pédagogique.



Bienvenue dans notre école

Samedi 6 avril 2024

Du 10h à 12h

Matinée Portes ouvertes
dans les écoles de
Sonnac et de Haimps.

Venez visiter les locaux (classes, garderie et cantine), échanger avec les parents d'élèves, les enseignantes et les élus.

Inscriptions



Pour les enfants nés en :

2021 : classe de PS en septembre 2024

2022 (nés avant le 01/09/2022) : classe de TPS en septembre 2024

Se présenter à la mairie avec :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

Le carnaval du RPI

Le vendredi 16 février 2024, les élèves de l'école ont pu, comme chaque année, rejoindre les camarades de l'école de Sonnac à l'occasion du carnaval. Le matin, ils ont assisté à un spectacle offert par l'association des parents d'élèves du RPI «Kapsule et la poubelle des histoires».

Les élèves ont par la suite mangé tous ensemble à l'école de Sonnac. Après la pause méridienne, ces derniers ont participé en groupe, allant de la MS au CM2, à 2 ateliers parmi les suivants : un atelier de parcours/motricité, un atelier de lecture, un atelier de jeux de société et un atelier de construction.

Par la suite, quelques parents se sont joints aux élèves pour le défilé déguisé dans les rues de Sonnac, accompagné de musique, de danse et de beaucoup de joie de vivre.

Cette journée s'est terminée par un autre moment convivial avec un goûter de crêpes confectionnées par quelques parents volontaires que nous remercions chaleureusement.



Sortie nature

Les CM1-CM2 ont pu commencer les sorties nature réalisées à chaque saison. Le temps n'était hélas pas au rendez-vous pour la première sortie d'automne qui avait dû être annulée. Cependant les élèves ont enfin pu se rendre en ce début d'année du côté de Fresneau pour observer la nature et tout ce qui les entoure en hiver.



Des aides financières pour l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population est une tendance croissante, et ce, notamment en Charente-Maritime et plus précisément en Vals de Saintonge. Le logement peut s'avérer ne plus être adapté aux pratiques et usages du quotidien. Vals de Saintonge Communauté propose aux habitants un programme d'aides publiques visant à réhabiliter les logements du territoire.

Une adaptation du logement à moindre coût

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), fruit d'une convention entre Vals de Saintonge et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, mais aussi d'assurer une meilleure mixité sociale et générationnelle et améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.

Ainsi, par exemple, Madame Sabouret, propriétaire occupante retraitée résidant à Loulay a pu bénéficier des aides de l'Anah et de Vals de Saintonge Communauté. Elle a ainsi été suivie et accompagnée gratuitement par SOLiHA durant son projet d'amélioration de sa salle de bain.

Après avoir rencontré un ergothérapeute, Madame Sabouret a été accompagnée par le bureau d'études pour définir les travaux à réaliser et solliciter les subventions associées. Début 2023, elle engage alors des travaux de transformation d'une baignoire en douche à l'italienne dans sa salle de bain. Le coût total de l'opération s'élève à 6 809,00 € TTC. Elle bénéficie à la fin des travaux de 2 167,00 € de l'Anah au titre de la prime « Habiter Facile » et de 500,00 € de Vals de Saintonge Communauté, soit des subventions qui représentent 39 % des dépenses.

Encore plus d'aides en 2024

Au premier trimestre de 2023, le programme visait notamment à accompagner les ménages modestes dans leurs travaux d'économie d'énergie, mais

aussi d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

Vals de Saintonge Communauté attribuait ainsi depuis mai 2022 des subventions de 500,00 € pour les ménages modestes.

Avec l'augmentation du nombre de demandes, mais également face à l'arrêt du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, Vals de Saintonge Communauté a décidé en mai 2023 la création de nouvelles aides pour les propriétaires occupants très modestes et une revalorisation des aides aux propriétaires occupants modestes. Ainsi, concrètement, les aides s'élèvent dès lors, à 1 000,00 € pour les propriétaires occupants modestes et 1 500,00 € pour les propriétaires occupants très modestes qui réalisent des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.



Mme Sabouret de Loulay devant les travaux de réaménagement de sa salle de bain

Infos pratiques :

Ces aides sont soumises à certaines règles d'éligibilité. N'hésitez pas à contacter SOLiHA Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour plus d'informations au 05 46 07 49 99. Permanences sur rendez-vous le 1^{er} mercredi du mois. www.valsdesaintonge.fr

Signature du contrat local de santé

Les Vals de Saintonge franchissent une étape importante vers une communauté en meilleure santé avec la signature du Contrat Local de Santé 2023-2028. Cet accord, émanant d'une collaboration étroite entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), les acteurs locaux et la communauté de communes, prévoit de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé tout en offrant des soins plus accessibles et des programmes de prévention ciblés.

Un outil pour transformer la santé locale

Le contrat local de Santé (CLS) est bien plus qu'un simple document. Il incarne une vision commune et un engagement partagé par les acteurs locaux, les professionnels de santé et les citoyens. Structuré autour de cinq axes clés, le CLS des Vals de Saintonge cible des domaines essentiels pour répondre aux besoins spécifiques de la population locale :

- Accès aux soins
- Santé mentale et addictions
- Parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Santé environnementale
- Prévention et promotion de la santé

Cet outil évoluera chaque année en fonction des partenaires, des objectifs à atteindre et de l'évolution du territoire.

Des objectifs ambitieux pour une santé plus équitable

Le CLS des Vals de Saintonge fixe des objectifs pour concrétiser cette vision commune.

Réduire les inégalités sociales et territoriales, favoriser un parcours de santé cohérent, mobiliser les acteurs locaux, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux, et apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population sont autant de priorités mises en avant.

La signature du CLS marque un engagement fort en faveur d'un

territoire en meilleure santé, plus équitable et plus résilient. Les partenaires locaux sont déterminés à travailler ensemble pour faire de cette vision une réalité palpable et ainsi améliorer la vie des habitants.

Le Contrat Local de Santé des Vals de Saintonge ouvre la voie à un avenir prometteur. Cette initiative audacieuse, soutenue par une collaboration exemplaire entre différents partenaires, acteurs locaux et la collectivité territoriale, place la santé au cœur du développement local.

Le territoire s'apprête à écrire un nouveau chapitre, où la santé de la communauté est une priorité partagée par tous.



Les commerçants ambulants

Ça roule pour Haimps !

Le plus fidèle de tous



Le camion blanc et rouge de la boucherie charcuterie « Les 2 M » nous est fidèle depuis les débuts du marché qui avait lieu sur la place de la salle des fêtes !

Il est présent tous les vendredis matin de 10h45 à 12h30 environ. Vous avez également la possibilité de lui passer une commande.

Lokalité



Tous les samedis matin retrouvez Cédric à bord de son super camion rempli de produits du quotidien et même locaux. Du déo, en passant par les fruits et légumes, viande, fromage et pain, tout est bon ! C'est à 10H15 sur la place de Fresneau, à 10H45 sur la place de Haimps et l'après-midi à 15h15 en porte à porte à La Pinelle.

Le pizzaiolo



Depuis fin février, un pizzaiolo a fait son apparition tous les mardis soir à partir de 17h00 pour vous préparer de bonnes pizzas. Présent jusqu'à 21h00. N'hésitez pas à commander vos pizzas à l'avance en composant le 06 35 23 22 62

Jennifer Gabeaud

Des nouvelles de l'AIDEM

L'AIDEM, école de musique de Matha-Aulnay, continue son évolution et sa transformation.

En effet depuis le 11 janvier 2024, l'AIDEM est devenue une école de **musique ET de danse**. C'est ainsi que nous avons pu proposer des cours de Breakdance à Aulnay de Saintonge pendant les vacances d'hiver. Les jeunes ont été ravis de pouvoir s'initier ou se perfectionner à cette discipline ; discipline qui fait son entrée, en tant que sport additionnel, aux jeux olympiques de 2024 !

Heureux de cette première aventure, nous allons récidiver pendant les vacances de Pâques. Les cours seront les mercredis matin et les jeudis après-midi, toujours à la salle des fêtes d'Aulnay de Saintonge, pour devenir des cours réguliers

à partir de septembre, pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Pour continuer dans la culture Hip Hop, des ateliers RAP (écriture et mise en bouche) devraient se créer en septembre 2024 à Matha.

Les dates à retenir :

- Le 14 Juin à Aulnay : concert de l'orchestre junior.
- Le 15 Juin à Thors : soirée de l'école de musique (et non pas le 6 avril comme annoncé précédemment).
- Le 29 juin : l'AG annuelle suivie d'une scène ouverte au cours de laquelle petits et grands se produiront pour notre plus grand plaisir au jardin de la paix ; puis un concert de la classe de piano à l'église de Saint-Hérie à 16h.



Parmi les projets en suspens, nous avons celui de remettre sur pied l'harmonie de Matha, pour laquelle nous recherchons des musiciens (vent et percussions) niveau 2^{ème} cycle minimum.

Un grand merci à « Au fil du Briou » de Haimps, et son groupe théâtral, de nous avoir offert la recette de sa représentation théâtrale du 3 février à Matha en contrepartie d'une aide à la logistique et la communication.

Ghislaine Rendu

Pour toute demande d'information, veuillez appeler le 06 85 98 09 76 ou envoyer un mail à : aidemmatha@gmail.com

Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?



« Le Bisteu Picard »

Une recette nourrissante, simple et peu onéreuse. La dernière hivernale !

Ingrédients pour 6 personnes :

2 pâtes feuilletées	20 cl de crème liquide
200 grammes de lardons	1 jaune d'œuf pour la dorure
600 grammes de chair à saucisse	Sel, poivre
8 grosses pommes de terre	
3 oignons	

- 1- Eplucher les pommes de terre, laver, couper en fines tranches à la mandoline, réserver.
Eplucher et émincer les oignons, réserver.
- 2- Abaisser une pâte feuilletée dans le moule à tarte.
Répartir dessus les pommes de terre (en réserver un peu)
Répartir dessus les oignons, les lardons et la chair à saucisse.
Recouvrir avec le reste des pommes de terre puis verser la crème liquide.
Assaisonner à chaque couche et refermer avec la deuxième pâte feuilletée.
- 3- Diluer le jaune d'œuf avec un peu d'eau, badigeonner la pâte.
- 4- Faire une cheminée pour que la vapeur de la cuisson des pommes de terre s'échappe.
- 5- Mettre à cuire 1 heure à 180°C en couvrant avec du papier d'aluminium dès que la pâte est bien colorée, puis laisser encore 30 minutes à 140°C.

Vous pouvez dès à présent le servir accompagné d'une salade verte.
Bonne dégustation.

Anne-Caroline Muller

D'où sont originaires ces plats ?

Pour rester dans le même thème, nous vous proposons un petit jeu. A vous de deviner d'où sont ces plats ?



Les réponses du dernier numéro :

La poutine du Canada – Wiener Schnitzel d'Autriche – Onigiri du Japon – Anguille fumée du Danemark

Le saviez-vous ?

Les montagnes russes ont été inventées pour éloigner les américains de leurs péchés.

Dans les années 1860, l'homme d'affaires LaMarcus Thompson en a eu assez de voir ses compatriotes américains perdre leur temps dans des endroits de luxure comme les bordels et les salons. Il a donc décidé de remettre sur le droit chemin l'un de ces endroits où l'immoralité était à son comble : Coney Island, à New York !



Il y a construit les premières montagnes russes d'Amérique, afin d'offrir aux New-Yorkais un endroit où avoir du plaisir sain, loin des tentations...

Les pommes des supermarchés peuvent avoir été cueillies un an auparavant !

Dites fraîches, elles ne le sont pas toujours. Elles sont habituellement cueillies entre août et novembre, recouvertes de cire, séchées à l'air chaud et entreposées au froid. C'est après une période de 6 à 18 mois qu'elles se retrouvent parfois sur les présentoirs de l'épicerie...

Il est impossible de fredonner en se pinçant le nez...

Vous venez d'essayer n'est-ce

pas ? Lorsqu'on fredonne c'est l'air sortant de votre nez qui crée le son, ce qui devient impossible lorsque ce dernier est bloqué...



Les pieuvres possèdent trois cœurs...

A l'instar des calmars, les pieuvres ont trois cœurs : un pour pomper le sang dans leur corps, deux pour faire fonctionner les branchies.

Anne-Caroline Muller



Comment éviter la prolifération des chats ?

On assiste actuellement à une explosion, en secteur urbain comme en milieu rural, du nombre de chats en errance. Nous sommes également concernés par ce phénomène.

A qui la faute ?

La responsabilité de cette situation préoccupante est à imputer aux détenteurs de chats qui négligent de les faire stériliser avant qu'ils n'aient eu le temps de se reproduire, et parfois finissent par les abandonner. Il en résulte des conditions de vie particulièrement difficiles pour les petits félins, et un mécontentement grandissant parmi la population.

Comment agir ?

Nous vous rappelons la nécessité de la stérilisation des chats mâles et femelles avant l'âge de sept mois ce qui représente désormais un véritable acte de civisme.

Nous vous rappelons également l'obligation légale de l'identification par tatouage ou puce électronique (article L212-10 du code rural et de la pêche maritime) de tous les chats avant l'âge de sept mois.

Le contrôle des naissances est à l'heure actuelle la seule façon de protéger efficacement les animaux et de lutter contre leur prolifération.

A vendre

3 coqs (1 blanc, 1 roux, 1 gris).
Pour tout renseignement,
appeler le 05 46 58 54 89

Insolite

Peut-être faites-vous partie de ces personnes qui ont vu, dans le ciel hainpinois, passer cet étrange animal ?



Merci à Raymond Thomas qui a eu le réflexe de prendre cette photo et nous la transmettre.

Les randonneurs du pays de Matha



PROGRAMME : AVRIL - MAI - JUIN - 2024

Pour recevoir le programme par Email envoyez votre adresse à randonneursdupaysdematha@laposte.fr
Rappel : Tous les mercredis une randonnée de 7 - 8 km est proposée au départ du cimetière Saint Hérie
Rassemblement à 14h15 et en Juin à 9h00 : Responsable : J GRAIZEAU 05 46 58 72 54

Date	Départ de la Randonnée	Heure de départ	Responsables
Samedi (1) 06 Avril 2024	SONNAC (17) Rando grillades Place de la salle des fêtes	14h15	Faugère / Cordon 06 09 55 64 93
Samedi 13 Avril 2024	ST BRIS DES BOIS (17) Parking plan d'eau	14h15	Viroulaud / Emon 06 77 45 01 10
Samedi 20 Avril 2024	VILLEJESUS (16) Place de L'église	14h15	Faugère / Lemoyne 06 09 55 64 93
Samedi 27 Avril 2024	ROMAZIERES (17) Parking du Centre	14h15	Hérault / Rousseau 06 30 17 56 46
Du 27 Avril au 04 Mai 2024: Randonnées de printemps (Voir tableau annexe)			
Samedi (2) 04 Mai 2024	BAGNIZEAU (17) Marquizat (9h) Eglise (14h30)	9h00 14h30	Rulland / Jacquemain 06 84 19 46 81 Jacquemain / Guindet
Samedi 11 Mai 2024	ANGOULINS (17) Parking de Jardiland	9h30	Voyer / Rousseau 06 33 47 07 55
Du 18 au 24 Mai 2024 Voyage à Piriac sur Mer			
Samedi 18 Mai 2024	GIBOURNE (17) Parking Salle des fêtes	14h15	Pasquet / Aubert 06 27 64 03 89
Samedi 25 Mai 2024	HOULETTE (16) Place de la mairie	14h15	Jasmaint / Masset 06 74 00 15 65
Samedi 01 Juin 2024	PRIGNAC (17) Parking salle des fêtes	9h00	Jacquemain / Pasquet 06 46 15 28 73
Samedi 08 Juin 2024	CHANIERS (17) Parking Du camping	9h00	Voyer / Pichard 06 33 47 07 35
Samedi (3) 15 Juin 2024	Anniversaire de l'Association (30 ans) Matha Les Godinières (17)	9h00	Graizeau / Arveux 06 56 76 00 44
Samedi (4) 22 Juin 2024	PORT DES BARQUES (17) Rando mer parking du stade	9h30	Viroulaud / Voyer 06 77 45 01 10
Samedi 29 Juin 2024	AUMAGNE (17) Place de la Salle des Fêtes	9h00	Guindet / Lemoyne 07 87 96 03 37

Don du sang

POURQUOI DONNER ?

Chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable.

VOTRE SANG EST PRÉCIEUX ET PARTAGEABLE !

Le sang est une ressource précieuse et renouvelable que l'on peut partager

En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons de sang par jour ; Les produits sanguins issus de ces dons sont utilisés dans les situations d'urgence et pour soigner les besoins chroniques. Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie limitée. C'est pourquoi chaque don est précieux.

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Canton de Matha

COLLECTES 2024

SAMEDI 04 MAI

8h – 13h FORUM DE MATHA

SAMEDI 29 JUIN

8h – 13h BLANZC-LES-MATHA

MARDI 10 SEPTEMBRE

15h – 19h FORUM DE MATHA

MARDI 12 NOVEMBRE

15h – 19h FORUM DE MATHA

INVITATION À LA LECTURE

proposée par Odile FOUCHET

LE RESTAURANT DE L'AMOUR RETROUVÉ de OGAWA Ito

A la suite d'un chagrin d'amour, Rinco, jeune femme de 25 ans, retourne chez sa mère avec laquelle les relations sont distendues et elle monte un projet de restaurant. Un restaurant pas comme les autres puisqu'il s'agit de faire une cuisine et des menus sur mesure, adaptés aux circonstances et à la personnalité du demandeur. Sa sensibilité, son empathie lui inspirent les gestes et les choix en adéquation parfaite avec la personne qui a réservé dans son restaurant.

On reconnaît bien le style de OGAWA Ito (l'auteurice de la Papeterie Tsubaki, ouvrage présenté dans notre n° 175 des Échos), tout en détails d'une

précision implacable qui pourrait être ennuyeuse et froide alors que ses descriptions en douceur prennent une importance majeure tant elles sont la matérialisation d'une intention vis à vis d'une personne en particulier. En quelque sorte, le summum de l'empathie.

OGAWA Ito a le don pour planter un décor quasi irréel, hors du temps : tout se déroule très lentement, il n'y a pas de grands rebondissements, (amateurs d'action, s'abstenir !) et pourtant on se laisse surprendre par le tour que prend la destinée des personnages. Il s'agit d'un genre de suspense au ralenti, le tricotage de moments de vie



quotidienne qui sont vécus avec beaucoup de délicatesse et néanmoins avec intensité.

C'est un plaisir de retrouver cette écriture de ballerine : on a l'impression que tous les sentiments sont exprimés sur la pointe des pieds, avec légèreté et grâce.

PHIL'O

L'association des malfaiteurs
hainpsois

Une expression
française à deviner...

Philippe au dessin

Odile à la conception



La réponse du numéro précédent :
« Il ne faut pas compter les œufs dans le cul de la poule ».

BIBLIOTHÈQUE

Moins de lecteurs, mais plus d'animations

Comme nous l'avions annoncé dans notre numéro précédent des ECHOS, notre bibliothèque a réduit le nombre de ses permanences hebdomadaires en raison d'une fréquentation très faible. En conséquence, notre équipe de bénévoles a suivi la tendance à la baisse : Jeannick a souhaité arrêter. Nous la remercions pour toutes ces années au service de la lecture.

La bibliothèque continue d'accueillir une fois par mois les enfants de l'école de Haimps mais aussi les classes des petits jusqu'au CP qui viennent mensuellement. Espérons que nous parviendrons à les inciter à lire !

Les animations proposées par notre bibliothèque se poursuivent avec succès : les matinées kamishibai sont appréciées par les petits élèves de Sonnac, la DIC'thé rassemble de plus en plus d'amateurs et les après-midi contées ont fait leur apparition, comme prévu, en février.

Il serait dommage de ne pas profiter des talents qui existent sur la commune ! C'est cette constatation qui nous a incités à proposer ces après-midi contées en espérant que les haimpsois seraient tout aussi capables que des citadins d'apprécier ce style d'animation qui, il n'y a pas si longtemps, avant la télé et les nouvelles technologies, était courant dans les campagnes (les veillées d'autrefois...).



Merci Laureline, à la prochaine !

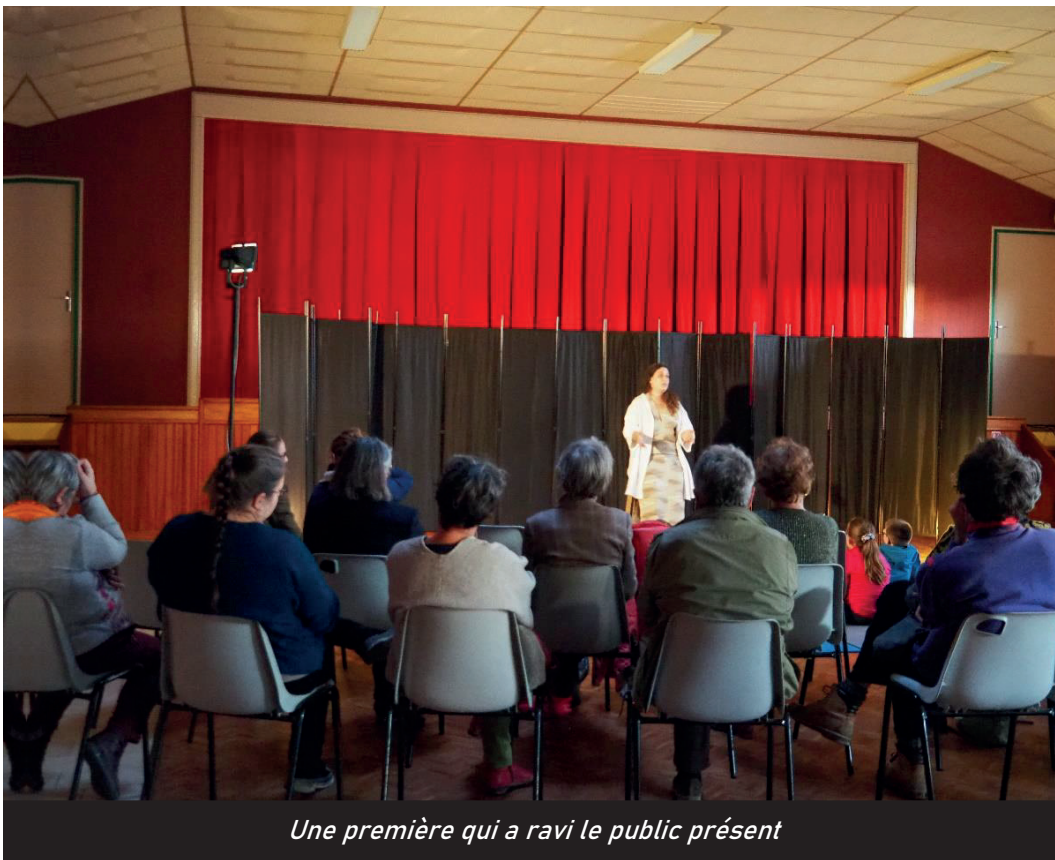
Cette première après-midi contée, le dimanche 11 février, a été tout-à-fait satisfaisante : une trentaine de personnes ont eu la curiosité de venir écouter Laureline. Et, tous comptes faits, ce qui fut le plus surprenant, c'est le nombre d'adultes : il n'y avait que 6 enfants et 3 ados. Les enfants ont beaucoup aimé les contes, la majorité des adultes également, les ados, par contre, n'ont « rien compris » !

Le temps convivial qui a suivi cette séance fut l'occasion de discussions très intéressantes sur ce type d'animation, sur les différents thèmes abordés par ces contes (la mort, la jalousie, le courage...). La soirée s'est même prolongée agréablement.

La prochaine après-midi contée aura lieu le dimanche 7 avril, dans les mêmes conditions.

Nous vous y attendrons encore plus nombreux.

*Nadia, Denise, Roseline,
Anne-Caroline, Odile*



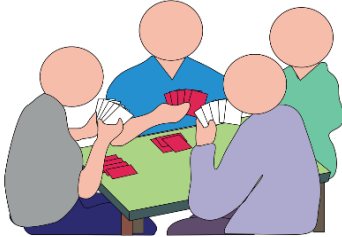
Une première qui a ravi le public présent

LES LOISIRS DU VILLAGE

Et c'est parti pour nous nouvelle année pleine de manifestations !

Suite à l'assemblée générale du 6 janvier, le président et son bureau ont programmé quelques animations que nous vous invitons à bien noter dans votre agenda.

CONCOURS DE BELOTE



Samedi 30 mars

Si vous avez un ami, emmenez-le avec vous, si vous n'avez pas d'ami nous vous en trouverons un ! Venez passer une après-midi sympa.

SORTIE VTT



Dimanche 19 mai

L'organisation de cette manifestation n'est pas encore totalement bouclée. Nous vous tiendrons informés en temps voulu.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Samedi 29 juin

Un peu de restauration, une buvette, de la bonne musique, une soirée pour vous faire bouger !

Et bien-sûr, le 18 août, la brocante au Parvet. Si c'est trop loin, pas de panique, quelques jours avant chaque événement vous trouverez un flyer dans vos boîtes à lettres.

Le bureau

Fêt'ARTS

L'élan est donné !

Depuis l'année dernière, Fêt'ARTS a pris un bel élan. L'année 2024 a commencé avec le groupe **Live en scène**, dont les rythmes entraînants ont rassemblé de nombreux danseurs.

Cette formule de l'apéro-concert fait décidément l'unanimité ! Pas seulement en raison de la qualité des artistes mais aussi grâce à l'ambiance accueillante et chaleureuse que les membres de notre association ont su offrir au public de plus en plus nombreux : petites tables basses, bougies et décoration, prix attractifs des consommations. On y vient en famille et avec les amis, c'est sans chichi, on s'y sent bien. Le 23 mars c'est Géraldine DABAT qui



Le dernier Apéro concert

anime la soirée mais au moment de la rédaction de cet article, le concert ne s'est pas encore déroulé, nous en témoignerons dans notre prochain bulletin. Néanmoins, nous pouvons déjà prévoir son succès au nombre des réservations.

A présent, notre équipe est tournée vers le prochain grand

événement de l'année : les soirées **Musica Haimps** au mois de juillet dont nous aurons l'occasion de parler dans le numéro suivant des ÉCHOS du pays. Mais d'ores et déjà, retenez les dates : **vendredi 19 et samedi 20 juillet.**

Le bureau

AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

Les actualités de la société de chasse

Avec le mois de mars et le retour du printemps, c'est la période de reproduction qui commence pour notre faune sauvage. Depuis fin février la chasse est fermée ainsi que les battues au chevreuil. Seules quelques battues aux sangliers pourront avoir lieu au cours de ce mois et peut-être jusque fin mai (discussion en cours à la Fédération).

Le temps des comptages

Pour nous c'est le moment de faire le recensement du gibier prélevé. Chaque chasseur ayant marqué sur sa carte individuelle le nombre de gibiers tués par espèce, il doit nous le rapporter afin qu'on puisse faire le récapitulatif. Ainsi le bilan fait, il nous servira à apporter des modifications (si c'est nécessaire) pour la saison prochaine.

Des chiffres en baisse

Cette année, le nombre de permis a diminué, 25 au lieu de 33 l'an passé ainsi que les cartes, 59 au lieu de 69. A première vue, selon les premiers carnets de prélèvements reçus, il semble que le nombre de gibiers prélevés soit également en baisse. Pourtant le nombre de perdreaux et faisans lâchés est à peu près le même. Nous avons changé la façon de les lâcher, espérant un mieux, ce qui n'est pas le cas. Affaire à suivre et à évoquer lors de notre prochaine assemblée générale.

Cependant, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 20 avril** à la salle municipale pour notre repas de printemps et le **samedi 24 août** pour notre repas d'été.

Le bureau



PISCINE

Nouvelle séance de waterball avec Manu, le samedi 13 avril 2024 après-midi.

Vous avez aussi la possibilité de louer la piscine pour un anniversaire, un enterrement de vie de garçon et de jeune fille, etc.

Pour tout renseignement, contacter le 06 89 92 77 70.

APE HAIMPS SONNAC

Quelques nouvelles de l'APE qui œuvre toujours pour les petits et les grands.

Les fêtes de Noël

Comme depuis plusieurs années, notre Père Noël officiel s'est rendu dans les classes pour



La visite du Père Noël

distribuer cadeaux et gourmandises à tous nos élèves.

Nous avons terminé notre marathon de Noël avec le marché des maitresses qui a rassemblé familles et amis autour des créations et des chants des enfants.

Le carnaval de février

En ce début d'année, le 16 février a eu lieu la journée carnaval lors de laquelle les enfants ont pu profiter d'un spectacle offert par l'APE le matin.

L'après-midi, les enfants ont défilé dans les rues de Sonnac et dégusté de bonnes crêpes préparées par les parents pour le goûter.



Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 26 mai** pour une marche matinale au départ de Sonnac.

A très bientôt,

Les membres de l'APE

AU FIL DU BRIOU

Mémoire vivante

Des traces du compagnonnage à La Pinelle



Equerre-virgule-compas-sacré cœur-marteau tête-Marguerites-marteau taillant-virgule

Quelques informations fournies par un compagnon tailleur de pierres

« Joli linteau de tailleur de pierre de la moitié du 18^{ème} siècle peut-être !

Je pense que l'étoile est postérieure et a été rajoutée en signe de protection

Les virgules sont aussi bénéfiques pour apporter bonheur et prospérité »

Théâtre

Nous avons joué le spectacle Qui avec Qui ??? le samedi 03 février à Matha et le samedi 10 février à Saint-Jean d'Angély. Environ 120 personnes ont assisté à ces spectacles. La totalité des recettes des 2 représentations, soit près de 800 € a été réservée, d'une part à l'école de musique AIDEM de Matha et d'autre part pour l'installation d'un mammographe à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.

Nous avons reçu de chaleureux remerciements de la part des donateurs.



Club de lecture

Le livre **La vie sans toi** écrit par Luc Geslain était à l'ordre du jour de notre réunion du 18 janvier. Nous avons eu le plaisir de recevoir l'auteur et de parler avec lui de cet ouvrage qui raconte l'histoire d'une dame âgée, victime d'un grave accident vasculaire cérébral, que son fils est dans l'obligation de faire entrer dans un EHPAD, les conditions de vie dans cet établissement et les multiples difficultés et cas de conscience auxquels tous les deux ont été confrontés.

Le livre **La Rhapsodie des oubliés** était à l'ordre du jour de notre réunion du jeudi 21 mars. Sofia Aouine, nous raconte l'histoire d'un enfant de 13 ans qui vit dans le quartier Barbès à Paris.

Le groupe est maintenant composé de 10 personnes.

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le jeudi 28 mars. C'est l'occasion de faire un point sur les activités de l'année écoulée, de présenter l'état des finances et de préparer l'avenir. C'est toujours un moment important pour que tous les membres de l'association puissent se retrouver, quelles que soient les activités auxquelles ils participent.

NOTRE ASSOCIATION A MAINTENANT 15 ANS

Le président
JY Porcheron

Renseignements : tél. 06 20 69 68 60

TOUS AU SPORT

La fin d'année s'annonce chargée pour l'association Tous au Sport !

Le samedi 27 avril, c'est le premier loto qui se déroulera dans la salle des fêtes de Haimps. De nombreux lots seront à gagner avec des places pour le Futuroscope, pour le Puy du Fou et le zoo de la Palmyre, des bons d'achats et plein d'autres surprises, notamment dans la tombola. Eh oui, en tant qu'association sportive, il était primordial pour l'équipe de vous faire gagner des objets sportifs de toutes sortes. Ouverture des portes à 19h et début des festivités à 20h. La restauration et la buvette permettront à chacun de pouvoir se nourrir et se désaltérer.

Un autre grand rendez-vous pour l'association, c'est le week-end sur l'île d'Oléron, au centre sportif de Boyardville. Une occasion que les adhérents ne souhaitent pas rater avec près de 50 personnes inscrites, qui pourront profiter de la Zumba, du renforcement musculaire, de la marche nordique dans le sable et la forêt et en exclusivité, d'une initiation au catamaran par un éducateur nautique du centre. Pour seulement 30 euros par personne (60 euros sont pris en charge par l'association), ce moment de cohésion pourra permettre à tout le monde de continuer à apprendre à se connaître et ainsi débuter le mois de septembre avec toujours plus d'envie et de volonté de progresser.

Une bonne nouvelle pour l'association Tous au Sport et la Fédération sportive Sport pour Tous, c'est l'élection de Kévin



L'apéro de Noël

Baudy en tant que président du comité départemental Sport pour Tous de la Charente-Maritime. Deux autres membres de l'association ont intégré le bureau, Sabine Thomas en tant que trésorière départementale et Hélène Baudy comme membre. L'objectif de ce comité départemental est de fédérer les clubs et les aider, que ce soit

intensité. Des mouvements comme des flexions latérales et des rotations de buste, des petits squats doux, des fentes avant et arrière pour les membres inférieurs, la sollicitation des muscles abdominaux et des épaules. Ce sera une version plus adoucie du renforcement musculaire déjà existant et très intense. Et le Stretching qui aura pour effet de détendre les muscles, de les allonger, les assouplir, les décontracter, et aussi mettre au repos les articulations. Grâce à cette activité, vous éviterez les blessures musculaires type claquage, les blessures tendineuses type inflammation ou rupture mais aussi les douleurs articulaires.

Vous pouvez toujours venir tester les activités de l'association Tous au Sport le mardi pour le renforcement musculaire et la Zumba, le mercredi pour la marche nordique et le jeudi pour le trampoline et le step. L'inscription n'est qu'à 50 euros pour cette fin d'année, profitez-en !

Le bureau



Le comité départemental

Enfin, l'association va se diversifier, et mettre en place deux activités bien-être santé dès le mois de septembre, avec de la Gym douce et du Stretching. Il s'agira pour la Gym douce de maintenir un équilibre musculaire avec des petits exercices simples et de faibles répétitions. Une activité idéale pour continuer le sport en douceur, sans trop forcer, mais en travaillant les principaux muscles. Un échauffement permettra de se préparer à une activité qui montera progressivement en



Le groupe Marche nordique

L'An deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
11 décembre 2023.

Présents :

M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
M. RULLAND Alain.

Excusés :

M. BEZIAUD Pascal,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
Mme ROUSSELLE Océane.

Pouvoir : Mme ROUSSELLE Océane à Mr GOUJEAUD Thierry,

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 20 novembre, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Etant donné qu'il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

DM N° 4 – RÉGULARISATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET CHARGES DE GESTION COURANTE

Monsieur le Maire expose que :

Au chapitre 65 – Charges de gestion courantes : lors de l'établissement du budget, SOLURIS a été budgété au 6156 (contrat de maintenance) pour un montant de 1 673,62 euros. La trésorerie a demandé d'imputer ce montant au 65568 (autres contributions), ce qui a fait un déséquilibre de 348,03 euros sur le chapitre 65.

Au chapitre 12 – Suite à la titularisation de Marie-Ange BAPTISTE, à l'arrivée de Stéphane SIA et à une mauvaise évaluation des cotisations sociales mensuelles et trimestrielles des titulaires pour la fin de l'année, il manque 2 971,43 euros aux articles 6411 et 6450.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que :

La somme de 3 319,46 euros soit prise sur le chapitre 615231 - Voiries pour équilibrer les comptes 6411 – 6450 et 65311.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la DM N° 4.

PERCEPTION DE SUBVENTIONS EN 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu du Département de la Charente-Maritime les subventions suivantes :

- 12 752,00 euros au titre des travaux de façades de l'école,
- 2 493,00 euros au titre du vernissage des planchers des salles de classe,
- 5 173,00 euros au titre des travaux aux logements communaux.

D'autre part, nous avons perçu, au titre des droits de mutations à titre onéreux la somme de 72 452,00 euros. Pour rappel, avait été inscrite au budget une prévision de 40 000,00 euros.



PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Haimps doit verser une participation aux frais de fonctionnement du SIVOS HAIMPS-SONNAC pour le 1^{er} trimestre 2024, afin que ce dernier dispose de trésorerie pour régler les dépenses de fonctionnement en début d'année, notamment les salaires des personnels.

Pour ce faire, dans l'attente du vote des budgets principaux respectifs de la commune de Haimps et du SIVOS HAIMPS-SONNAC, il propose de régler au SIVOS, sur présentation d'un titre de recettes, une participation d'un montant de 14 665,00 euros équivalent au montant de la participation du 1^{er} trimestre 2023.

Il précise que le montant définitif des participations des communes pour l'année 2024 sera voté par le comité syndical du SIVOS HAIMPS-SONNAC lors de l'adoption de son budget principal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte cette proposition et l'autorise à régler cette 1^{ère} participation.

ÉVOLUTION DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Toutes les factures de l'année 2023 ayant été réglées, il est temps de faire un bilan de l'évolution des dépenses d'électricité.

Nous avons réglé 4 849,39 euros au titre de l'éclairage public et 10 843,64 euros au titre des bâtiments soit un global de 15 693,03 euros.

Entre 2022 et 2023 nous avons enregistré une diminution de 5,67 % (-13,45 % sur l'éclairage public et -1,72 % sur les bâtiments). On peut donc considérer que nous avons su maîtriser nos dépenses

d'électricité au cours de l'année 2023.

PRÉSENTATION ÉTUDE DE LA SEMDAS – RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame Claire DAGANAUD, directrice du développement de la SEMDAS, est venue, le 6 décembre 2023, présenter le rendu sur le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Assistaient à cette réunion Odile FOUCHET, Jennifer GABEAUD, Géraldine MARCHAL, Aurélie GOGUET et Monsieur le Maire.

Une présentation du document édité par la SEMDAS, suite aux observations formulées, est faite à l'ensemble du Conseil.

DECI – DOSSIER DETR

Après que Madame Jennifer GABEAUD ait fait un point sur l'état d'avancement du projet, Monsieur le Maire rappelle la possibilité de solliciter des subventions relatives aux dépenses d'investissement auprès de l'Etat et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver l'engagement de ces travaux,
- De solliciter les subventions d'investissement auprès de l'Etat et du Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces justificatives relatives à cette décision.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION D'EnR

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours du dernier Conseil il avait été proposé qu'afin de travailler sur ce dossier en début d'année 2024, un groupe de travail serait mis en place. Jennifer GABEAUD, Thierry GOUJEAUD et Odile FOUCHET feront partie de ce groupe.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE L'ÉOLIEN EN VALS DE SAINTONGE

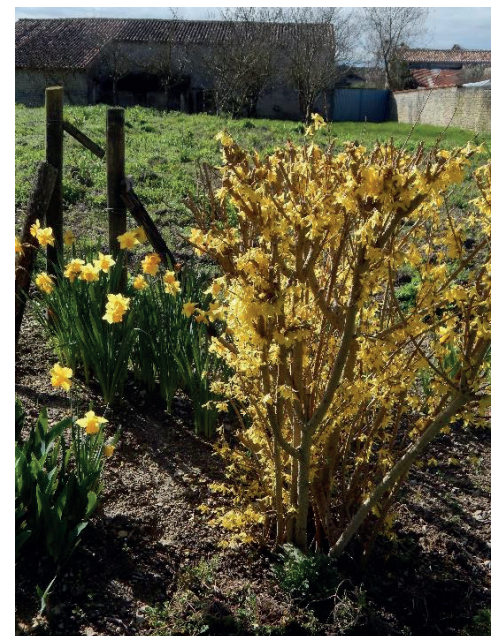
Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du dernier conseil communautaire le guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge a été soumis au vote de l'assemblée.

De nombreuses prises de parole ont été demandées pour signifier des approximations et des solutions qui ne tiennent pas compte du vote des conseils municipaux.

Par exemple, la commune de Fontaine-Chalendray qui a voté deux fois contre les éoliennes en Vals de Saintonge se retrouve dans les zones d'implantations potentielles. Autre exemple, le parc éolien de Haimps-Massac est dans la liste des éoliennes autorisées mais pas encore installées alors qu'il est en exploitation depuis mars 2023.

En conséquence, et compte-tenu de ces approximations, Monsieur le Maire indique qu'il a voté contre ce guide.

Résultat du vote : 105 votants sur 109 présents – Pour 81 – Contre 17 – Abstention 7.



RÉUNIONS DU CONSEIL

PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET pour parler de la plantation des arbres fruitiers offerts à la commune par la Ferme éolienne du Briou.

Ce sont donc 37 arbres qui ont été plantés le samedi 9 décembre de 9h00 à 12h00 sous une pluie battante, par une quinzaine de bénévoles.

BILAN NOËL DES ENFANTS

Les conseillères membres de la commission Animation font le bilan du Noël des enfants qui s'est déroulé le dimanche 10 décembre. 35 enfants (accompagnés de leurs parents) ont participé à cette manifestation, 13 ados (11 ans et plus), 10 enfants de 7 à 10 ans et 12 entre 0 et 5 ans.

Pendant que les plus grands ont pu assister à une séance de cinéma à Matha, les plus jeunes se sont répartis entre les différents ateliers mis en place : maquillage, fabrication de magnets, lettre au Père-Noël, conte.

L'après-midi s'est terminée par une distribution de chocolats par le Père-Noël avant qu'un goûter ne leur soit servi.

CÉRÉMONIE DES VOEUX

La commission Animation se réunira le 19 décembre à 20h30 pour finaliser la préparation de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h00.

Tout le monde est d'accord pour que nous adoptions le même principe que l'année dernière avec la projection d'un power point et l'intervention d'un maximum de membres du Conseil. Il est donc proposé aux conseillers d'intervenir durant cette soirée sur le sujet de leur choix.

Sur proposition de Monsieur le maire, et avec l'unanimité du



Conseil, la médaille de la commune sera remise à Madame Hélène GIRAUD-BIJOU.

PRÉSENTATION DES ÉCHOS DU PAYS N° 181

Madame Odile FOUCHET présente au Conseil le prochain numéro des ÉCHOS du pays qui devrait être distribué dans les boîtes aux lettres la première semaine de janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

• EXPOSITION MOI JEUNE CITOYEN

Cette exposition s'inscrit dans la démarche de la politique éducative de Vals de Saintonge Communauté. C'est un outil de débat autour des droits et devoirs des jeunes, elle se déroule sur le temps scolaire, pendant deux heures, avec un animateur formé à la démarche.

Cette année elle s'est déroulée à Haimps, les CM2 de Beauvais-sur-Matha sont venus le lundi 4 décembre, les CM2 de Matha le 5 décembre et les CM2 de Haimps le 7 décembre.

• COMMISSION TERRITORIALE EAU17

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la commission territoriale qui s'est tenue le 30 novembre à Saint-Savinien. Au cours de cette réunion a été abordé un sujet de plus en plus

d'actualité, le chlorothanil, qui a déjà des conséquences sur la production d'eau potable en Charente-Maritime.

• FORMATION

Madame Jennifer GABEAUD évoque la formation à laquelle elle a participé le 13 décembre, sur la gestion du cimetière.

• POT DE FIN D'ANNÉE AVEC LE PERSONNEL

Il est fixé le jeudi 22 décembre, les employés communaux se verront remettre un panier garni pour les fêtes de Noël. Sont également invitées les bénévoles de la bibliothèque.

• LECTURE D'UN COURRIER DE M. JEAN EGRETEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean EGRETEAU déposé dans la boîte aux lettres de la mairie le 12 décembre.

• PROJET SCOLAIRE AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ

Madame Odile FOUCHET fait le point sur le projet scolaire entre l'école, la Motte des Fées et la commune.

Fin de la séance 22h45

L'An deux mil vingt-quatre, le 15 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2024

Présents :

M. BEZIAUD Pascal,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme ROUSSELLE Océane,
M. RULLAND Alain.

Excusés :

M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme GOGUET Aurélie,
Mme MARCHAL Géraldine.

Pouvoirs :

Mme MARCHAL Geraldine à
Mme GABEAUD Jennifer,
M. COMTE Christophe à M.
GOUJEAUD Thierry,
Mme GOGUET Aurélie à Mme
FOUCHET Odile.

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 18 décembre 2023, ce dernier est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Conformément au principe de parité prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune de Haimps qu'ils soient titulaires à temps complet, temps non complet ou temps partiel, occupant un emploi au sein de la commune de Haimps.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'appliquer le RIFSEEP aux agents contractuels à temps complet, temps non complet ou temps partiel, occupant un emploi au sein de la commune de Haimps.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire afin de procéder à saisine du comité technique afin de modifier le RIFSEEP.

TRANSFERT AU SDEER DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code.

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement.

Considérant la délibération n° 88022-23 du bureau syndical du SDEER du jeudi 30 juin 2022 relative au Schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE), par laquelle le SDEER décide d'élaborer un SDIRVE à l'échelle de la Charente-Maritime,

Considérant que le périmètre géographique d'application du SDIRVE est celui des collectivités ayant transféré la compétence IRVE au SDEER,

Considérant que les projets de bornes de recharges prévus dans le SDIRVE et développés sur le territoire des communes ayant transféré la compétence IRVE au SDEER bénéficieront de la réfaction de 75 % sur les coûts de raccordement au réseau électrique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructure de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
- De lui donner mandat pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

TRANSFERT DE POLICE DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE AUX COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi de Finances 2024 a modifié les conditions du transfert de la police d'affichage publicitaire au bloc communal.

Dans les intercommunalités n'ayant pas la compétence Plan Local d'Urbanisme, ni Règlement Local de Publicité, ce qui est le cas de Vals de Saintonge Communauté, ce sont les communes et non l'intercommunalité qui assurent la police de l'affichage publicitaire depuis le 1^{er} janvier 2024.

Cette mission comprend notamment l'instruction des autorisations et déclarations préalables qui seront déposées pour publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire de la commune.

RAPPORTS DE MAINTENANCE DE NANTUR

Monsieur le Maire expose que la salle des fêtes devant recevoir la visite périodique de la commission de sécurité cette année, tous les rapports de maintenance doivent être analysés scrupuleusement afin

de mettre en ordre toutes les mesures de sécurité qui ne le seraient pas.

La société NANTUR est venue le 1^{er} décembre 2023 afin de dresser les rapports de maintenance suivants :

- Système de sécurité incendie (S.S.I.) : pas d'observation,
- Blocs autonomes d'éclairage de sécurité : 6 sont non satisfaisants et doivent être changés,
- Système de désenfumage : pas d'observation,
- Extincteurs : pas d'observation.

RÉPARTITION 2023 DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX

Par délibération n° 2023-11-17-29, l'Assemblée Départementale a procédé à la répartition de la dotation 2023 du Fonds Départemental de Péréquation entre les communes de moins de 5000 habitants, pour effectuer des travaux sur leur voirie.

A ce titre, la somme allouée à la commune de Haimps s'élève à 72 452,02 euros.

REDEVANCE ACT FRANCE – ANTENNE ORANGE

ACT FRANCE nous a informés que la redevance pour l'année 2024 pour l'implantation de l'antenne Orange s'élève à 2 575,75 euros.

CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DU SDIS POUR L'ANNÉE 2024

Par délibération n° 99-2023 du 8 novembre 2023 adoptée à l'unanimité, le Conseil d'administration du SDIS de la Charente-Maritime a arrêté le montant total des contributions 2024. Le montant définitif de contribution de la

commune de Haimps au budget du SDIS s'élève à 9 009,78 euros.

Cette somme représente une augmentation de 15 % par rapport à la contribution 2023. Depuis 2018, notre contribution a connu une augmentation de 106 %.

FRAIS DE SCOLARITÉ – CLASSE ULIS

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal de Matha, par une délibération en date du 13 juin 2023 a fixé à 800,44 euros la participation des communes par élève scolarisé à l'école élémentaire.

Nous avons reçu une demande concernant Enzo ARBONDIN-MILLIEROUX qui a intégré une classe ULIS pour l'année scolaire 2022-2023.

En conséquence, et compte tenu du fait que nous ne sommes pas en mesure d'assurer ce service, le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser cette participation à la commune de Matha.





LOGEMENTS COMMUNAUX COURRIER DE MME JOUSSON

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Madame JOUSSON pour des travaux qu'elle souhaite réaliser dans son logement.

Le Conseil autorise Madame JOUSSON à refaire la peinture de la chambre de sa fille, la prise électrique défectueuse sera remplacée par les employés communaux. Une fois la peinture faite, le Conseil prendra une décision pour le remplacement de la moquette.

DECI – DEVIS ACTUALISÉS

Suite à la demande de Monsieur le Maire, les devis de la RESE ont été actualisés afin de présenter le dossier pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR :

Pour les 3 bâches de 60 m³ :
32 631,24 euros TTC

Pour la bâche de 120 m³ :
14 570,17 euros TTC

Pour la bâche de 240 m³ :
24 052,03 euros TTC

Pour le remplacement de deux poteaux incendie par deux bornes DN 80 : 5 905,30 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise

le Maire à signer les devis et à présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

BILAN CÉRÉMONIE DES VŒUX

De l'avis de tous le bilan est positif. Un peu plus de 140 personnes ont assisté à cette cérémonie qui, dans un premier temps a vu la présentation d'un power point faisant le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024. S'en est suivi un cocktail autour duquel chacun a pu échanger et rencontrer les nouveaux habitants.

FESTIVAL LECTURE ET PETITE ENFANCE

En 2024, la Médiathèque départementale propose d'accueillir un temps d'animation dans le cadre du projet : Festival Lecture et petite enfance, du 1^{er} au 21 juin, à destination des enfants âgés de 0-6 ans, des professionnels et des structures petite-enfance, des écoles et des familles. Si nous souhaitons recevoir un de ces temps d'animation, il faut remplir une fiche projet à retourner avant le 24 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose que ce dossier soit transmis aux bénévoles de la bibliothèque.

IMPRESSION DES ÉCHOS DU PAYS

Compte-tenu des nouveaux problèmes de livraison lors du dernier numéro (un mois de délai entre la signature du devis et la réception du journal), des devis vont être demandés à plusieurs imprimeurs locaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **REMISE DE LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une invitation de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime pour assister le vendredi 16 février à 17h00 à la Préfecture à la remise de la médaille d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement à Michel MATHIAS.

- **BILAN OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES EN 2023**

Au cours de l'année 2023, la salle des fêtes a été occupée 37 fois. Le montant des locations s'élève à 1 340,00 euros.

- **PROJET SCOLAIRE AUTOUR DE LA BIODIVERSITÉ**

Suite à la réunion qui a eu lieu en mairie le 12 janvier, Madame Odile FOUCHET fait le point sur l'avancement du projet tripartite avec l'école, La Motte des Fées et l'association « Le jardin respectueux ».

- **PLANTATION D'ARBRES**

Madame Odile FOUCHET rappelle qu'il reste 5 noyers à planter. Trois pourraient être mis le long du terrain déclaré en zone humide à la Fontaine. Pour les deux autres, deux terrains communaux seront choisis.

Fin de la séance 21h50

L'An deux mil vingt-quatre, le 19 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024.

Présents :

M. BEZIAUD Pascal,
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
M. GOUJEAUD Thierry.

Excusés :

Mme GOGUET Aurélie,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane,
M. RULLAND Alain.

Pouvoir :

Mme ROUSSELLE Océane à
Mme GABEAUD Jennifer

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 15 janvier 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tour de scrutin des élections européennes se déroulera le dimanche 9 juin 2024 et le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

La commission de contrôle des listes électorales devra obligatoirement se réunir entre le jeudi 16 mai et le dimanche 19 mai 2024.

FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Adhésion bibliothèque

6 euros pour les habitants de la commune – 11 euros pour les extérieurs

Location salle des fêtes

Petite salle : 50 euros pour les habitants de la commune – 100 euros pour les extérieurs

Grande salle : 110 euros pour les habitants de la commune – 300 euros pour les extérieurs

Caution : 500 euros

Prix des concessions au cimetière

Concession en pleine terre : 12 euros le m² soit pour une place 42 euros (3,50 m²)

Espace cinéraire : 700 euros la case

Dispersion jardin de la paix : 50 euros

CONVENTION 2024 AVEC LA SPA

En application de l'article L211-24 du Code Rural, chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil des chiens errants ou en état de divagation.

Monsieur le Maire propose de confier à la SPA de Saintes cette mission. Le coût de la formule « Tout compris » (déplacement pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) s'élève à 0,60 euros par habitant soit 277,80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.



ADRESSAGE

Suite au travail de Mme MONGIS de la poste, un certain nombre d'adresses nécessitent une délibération pour revoir leur numérotation.

Monsieur le Maire rappelle que la numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons exécuté pour la première fois est à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Un certain nombre de bâtiments n'ont à ce jour pas de numérotation, il convient donc de leur attribuer une adresse.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De NUMÉROTER la parcelle OZN0108 : 4bis Le Cluzeau
- De NUMÉROTER la parcelle OC1238 : 17 rue de la Ferronnerie
- De NUMÉROTER la parcelle OD1275 : 3bis rue du Fer à cheval
- De NUMÉROTER la parcelle OD0652 : 7bis rue du Commerce
- De NUMÉROTER la parcelle OD1323 : 3 rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTER la parcelle

OD1322 : 5 rue de la Maison Brûlée

- De NUMÉROTER la parcelle OD1318 : 7 rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTER la parcelle OD0549 : 17bis rue de la Maison Brûlée
- De NUMÉROTER la parcelle ZV0026 : 14 chemin du Gabot
- De NUMÉROTER la parcelle ZV0021 : 11 chemin du Gabot
- De NUMÉROTER la parcelle ZP0099 : 6 route de Coucoussac

Après accord des personnes concernées, il est proposé :

- De CRÉER dans le bourg de Haimps, l'impasse du Bourg et de NUMÉROTER la parcelle OC1257 : 5 impasse du Bourg

Compte-tenu du fait qu'il existe une rue du Puits à La Pinelle et une rue du Puits à Fresneau, il est proposé :

- De RENOMMER la rue du Puits à La Pinelle rue de la Gataudière et
- De NUMÉROTER la parcelle OH0831 : 11 rue de la Gataudière,
- De NUMÉROTER la parcelle OH0889 : 4 rue de la Gataudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

DÉLÉGATION DE PASSATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L452-40 du Code Général de la fonction publique nous permettent de déléguer au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les risques statutaires de nos agents.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars

1986 pris pour l'application de l'article n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, Monsieur le Maire propose :

- Que la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée, et se réserve le droit d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Par lettre recommandée reçue en mairie le 22 janvier 2024, Orange nous a notifié la sélection de la commune dans le troisième lot de fermeture du réseau cuivre suite à la phase de partage qui s'est déroulée jusqu'au 15 septembre 2023.

Cette fermeture se déroulera en deux temps, conformément au cadre prévu par la régulation :

- La fermeture commerciale des offres sur réseau cuivre le 31 décembre 2026
- La fermeture technique des offres sur réseau cuivre le 31 décembre 2027

Les fournisseurs d'accès internet associés au projet prendront contact avec les administrés pour les accompagner dans la migration.

DEMANDE D'EMPLACEMENT

Suite à la création de son entreprise de Food Truck Pizza, M. Benjamin BROGLIO a demandé l'autorisation de stationner son véhicule le mardi soir sur le parking de la salle des fêtes. Le Conseil, à l'unanimité, autorise sa venue.

COMITÉ SYNDICAL DU SIVOS DU 16 JANVIER 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer GABEAUD qui fait le compte-rendu du dernier comité syndical :

- Convention avec le laboratoire LABCO (prélèvements et analyses biologiques des aliments),
- Signature d'avenants aux contrats de travail à durée déterminée (augmentation générale de 5 points),
- Montant des participations des communes sur frais de fonctionnement,
- Proposition de tuilage pour le remplacement de Corinne SAUTON.

PROJET BIODIVERSITÉ

La pergola a été mise en place dans la cour de l'école vendredi 26 janvier. Monsieur le Maire rappelle que pour ce projet, qui comprend la création et la pose de la pergola, les transports vers

des ateliers à Matha, la préparation d'un spectacle, La Motte des fées demande une participation modique de 5 euros par enfant, soit la somme de 105,00 euros.

Etant donné que la pergola restera notre propriété, Monsieur le Maire propose que la commune, plutôt que la coopérative scolaire, paie cette somme.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte que la somme de 105,00 euros soit versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire de l'école de Haimps.

VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ DES COURS MOYENS

Monsieur le Maire présente le projet de voyage de fin de scolarité qui aura lieu au mois de juin 2024. Son coût est de 7 758,39 euros soit 350,40 euros par enfant. Cette somme étant prise en charge à part égale par les familles, l'APE et les mairies. La

coopérative scolaire prend en charge la part des enfants qui ne sont ni de Haimps, ni de Sonnac, ni de Louzignac, ni de Brie-sous-Matha.

Notre participation s'élève à 116,80 euros multipliés par trois, soit 350,40 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 350,00 euros à la coopérative scolaire.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2023 établi par le receveur à la clôture de l'exercice 2023. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir exposé le détail des comptes, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion. Le Conseil municipal, sous la présidence de Mme Odile FOUCHET, 1^{ère} adjointe, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	309 883,49 €
	Réalisé :	223 492,71 €
	Reste à réaliser :	11 200,00 €
Recettes	Prévu :	309 883,49 €
	Réalisé :	181 625,58 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	526 836,85 €
	Réalisé :	265 828,71 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	526 836,85 €
	Réalisé :	545,977,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		-41 867,13 €
Fonctionnement		280 149,07 €
Résultat global		238 281,94 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,	
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- Un excédent de fonctionnement de :	78 467,59 €
- Un excédent reporté de :	201 681,48 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	280 149,07 €
- Un déficit d'investissement de :	41 867,13 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	11 200,00 €
Soit un besoin de financement de :	53 067,13 €

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	280 149,07 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	53 067,13 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	227 081,94 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	41 867,13 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

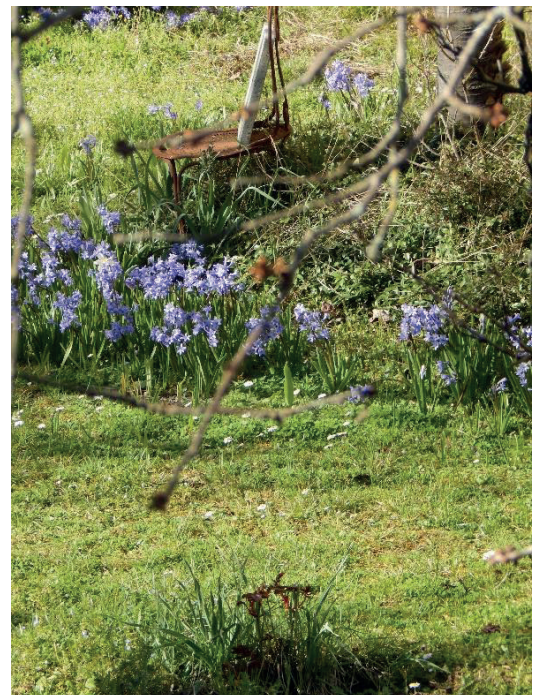
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient, avant de procéder au vote du budget principal 2024, de voter les taux des taxes pour l'année 2024. Compte-tenu des résultats de l'exercice 2023 et la revalorisation des bases locatives de 3,9 % en 2024, Il est proposé le maintien des taux d'imposition 2023 pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE le maintien des taux de l'année 2023 pour l'année 2024

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Madame Odile FOUCHET n'a pris part ni à la discussion, ni au vote. Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 voix Pour, 1 voix contre, 3 abstentions) d'allouer la somme de 2 385,00 euros au titre des subventions avec la répartition suivante :

AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE	300,00 €
APE HAIMPS-SONNAC	300,00 €
AU FIL DU BRIOU	300,00 €
FET'ARTS	300,00 €
LES LOISIRS DU VILLAGE	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE HAIMPS	300,00 €
SOLMAT MATHA	100,00 €
ADMR MATHA	50,00 €
AIDEM MATHA AULNAY	100,00 €
COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS	50,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MATHA	80,00 €



REVALORISATION DE L'INDICE MAJORÉ AU 1^{er} JANVIER 2024

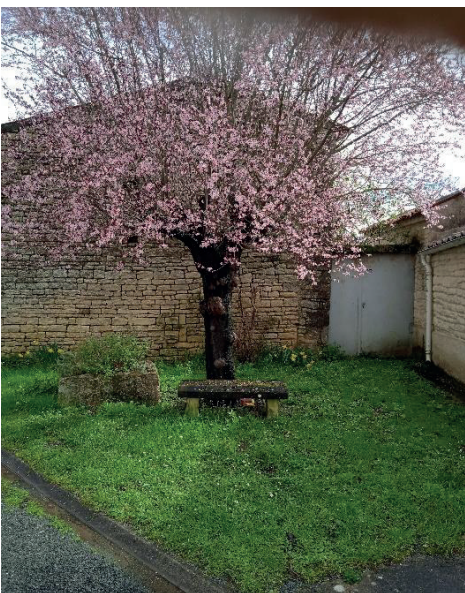
A compter du 1^{er} janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant) soit une augmentation de 0,6 %. Ceci résulte du décret n° 2023-519 du 28 Juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

En conséquence, un avenant aux contrats de Dany Bagnas et Stéphane Sia a été signé et un arrêté a été pris pour Vincent Baudet et Marie-Ange Baptiste pour une application au 1^{er} janvier 2024.

ADHÉSION 2024 À DIVERSES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité, accepte le renouvellement des adhésions auprès des associations suivantes :

Les Maires pour la planète ; 25 euros, ANLP : 5 euros, La



Fondation du Patrimoine : 55 euros et le Comité du souvenir français : 50 euros.

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

La visite des bâtiments publics par le Bureau Véritas a eu lieu le vendredi 9 février. Nous avons reçu :

- Le rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité
- Le rapport de vérification de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations,
- Le rapport quadriennal de vérification périodique des installations électriques.

Il n'y a pas de remarque particulière.

CONTRÔLE DES MATÉRIELS DE CUISSON ET CHAMBRE FROIDE

La visite des Etablissements Chasserieu a eu lieu le jeudi 15 février. Il n'y a pas de remarque particulière concernant le four Angelo, le piano Charvet et la chambre froide. En ce qui concerne le lave-vaisselle, il faudrait prévoir le remplacement du plastron et le détartrage du surchauffeur.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis qui s'élève à 523,10 euros TTC.

CYCLAD

Madame Jennifer GABEAUD fait le point sur les problèmes rencontrés avec CYCLAD. Le camion robotisé a commencé les tournées plus tard que prévu et lors du 1^{er} passage, le chauffeur qui était nouveau, a pris la tournée dans le mauvais sens, laissant des bacs pas à leur place. Cette situation a été rectifiée. De plus, certains emplacements seront sûrement modifiés afin de faciliter le passage du camion.

Il n'y a plus qu'un jour de passage, le mercredi, et nous n'en avons pas été informés.

D'autre part, les premiers passages ont occasionné la casse de plusieurs bacs qui seront remplacés par le syndicat.

Enfin, dans le cadre de la gestion des bio-déchets, CYCLAD nous a livré 11 composteurs qui pourront être distribués à ceux qui n'en ont pas.

BILAN APRÈS-MIDI CONTÉE

Cette manifestation organisée conjointement par la commission Animation et les bénévoles de la bibliothèque s'est tenue le dimanche 11 février en fin d'après-midi. Cette première fût une réussite et la prochaine aura lieu le 7 avril.

QUESTIONS DIVERSES

- LECTURE DE DIFFÉRENTS COURRIERS

Monsieur le Maire donne lecture :

D'un courrier de Mme Yannick Garetier, déposé dans la boîte aux lettres de la mairie le 23/01/2024,

D'une lettre recommandée de Mme Gisèle Van Manbeke reçue le 31/01/2024,

D'un courrier de M. Jean Egreteau remis à la mairie le 02/02/2024.

- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT

Du 26 février au 8 mars 2024, des travaux de la réfection de la couche de roulement sur la D739 (route d'Aigre) entre Haimps et Matha auront lieu.

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits. Une déviation sera mise en place par la RD n° 939.

Fin de la séance 23h05

La vie économique à Haimps dans les années 50

(Dossier proposé par Odile FOUCHET d'après les souvenirs de Philippe BARBEAU, Serge GARDRAT, Gaston EGRETEAU et quelques autres* ...)

De nombreux commerces ont existé à Haimps à différentes époques.

Dans les années 50, pendant les Trente Glorieuses, la France connaît une importante croissance économique et l'augmentation du niveau de vie.

Ces changements se font déjà sentir à Haimps : l'arrivée de l'eau courante, de la mécanisation dans l'agriculture et l'ouverture d'une 3ème classe (qui sera fermée en 1978 en raison de la baisse notable du taux de natalité).

Parmi les commerçants et les artisans du village, un certain nombre ont encore une activité agricole mais le développement du machinisme et l'évolution des modes de culture vont progressivement transformer le contexte socio-professionnel local.



Les labours autrefois

Ce laps de temps (de 1945 à 1960) est une période transitoire où coexistent les anciens et les nouveaux métiers, les traditions et la modernité.

Pour les travaux agricoles, il y a encore des chevaux et des bœufs mais aussi des tracteurs. La plupart des familles cultivent leur potager, élèvent des volailles, un cochon ; elles ont parfois des chèvres et même quelques vaches. Le surplus de lait est emporté chaque jour par le laitier et contribue à la fabrication de beurre à la laiterie de Matha.



Certains commerçants ou artisans sont itinérants : le tueur de cochons, le rémouleur, l'acheteur de peaux de lapins, le rempailleur de chaises... et les marchands ambulants sillonnent la région. La vie est encore rythmée par les travaux saisonniers : les foins, les moissons, les vendanges, la récolte de mojettes, etc.

Les jours de bals, les musiciens viennent animer la soirée, tantôt



dans un village, tantôt dans l'autre. Ces musiciens, ce sont des paysans ou des artisans du coin, ils jouent d'un instrument à l'occasion des diverses fêtes, frairies, bals.

Dans notre prochain numéro des ECHOS DU PAYS, vous découvrirez la liste des commerçants et artisans de notre village à cette époque.

* Un grand merci à Jacquita ARNAUD qui a écrit un remarquable article sur les commerces et services dans le Canton de Matha dans les années 50/55 et qui m'a autorisée à m'inspirer de son travail, paru en juin 2006, et qui se trouve dans notre bibliothèque.



Le dessin de Philippe

V'la les biâs jhors , o'est la saison
des fieurs à sortant peurtout
dans les jhardrins !

Peure nous o l'est pas la minme
chouse les bias jhors i fazant reun',
o l'est l'âjhe qui ameune les fieures
de cimentière su la piâ !!!!



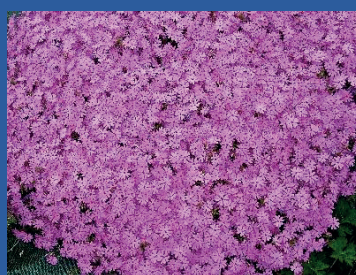
VOS PHOTOS



Annie Bacal



Jennifer Gabeaud



Colin Johnson



Raphaël Chauvet